



Maladie du poumon fermier



▲ Une affection respiratoire allergique



*Les professions agricoles sont fortement concernées par les problèmes respiratoires tant aigus que chroniques.
Les éleveurs de bovins laitiers ou allaitants sont les plus exposés à la maladie du poumon de fermier.*

Le poumon de fermier est une **pathologie de mécanisme allergique** avec atteinte des parties les plus profondes du poumon.

Il résulte de l'inhalation de spores, de moisissures qui se développent dans les fourrages.

Le pic de fréquence de la maladie est hivernal après des printemps humides et dans des régions à forte pluviométrie.

Les signes de la maladie

Plusieurs formes sont décrites :

Une forme **aigüe** pseudo grippale avec fièvre, toux, atteinte de l'état général survenant 4 à 8 heures après exposition (manipulation de foin moisi).

Une forme **subaiguë** où les manifestations respiratoires et physiques persistent mais sont réversibles.

Une forme **chronique** : avec des signes d'insuffisance respiratoires (essoufflements au moindre effort).

L'évolution : après éviction des allergènes, il peut y avoir rémission complète, cependant dans un tiers des cas, il peut se développer une insuffisance respiratoire.

Maladie avérée, une seule solution : l'éviction aux moisissures doit être complète et définitive afin d'éviter la récurrence.

En matière de prévention, un stockage de fourrages et céréales en lieux secs et bien ventilés permet de limiter la prolifération des moisissures.

On peut recommander le port de **masques** anti poussière changés après chaque utilisation ou des masques à cartouches et ventilation assistée.

Devant des signes respiratoires peu spécifiques, il ne faut pas hésiter à consulter son médecin traitant ou le médecin du travail.

La maladie du poumon de fermier peut être reconnue en maladie professionnelle.

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter le service Santé Sécurité au travail de la MSA Bourgogne au 03 85 39 51 89 / 03 80 63 22 95.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter votre MSA

Caisse Régionale MSA de Bourgogne

Service Santé Sécurité au Travail

14 Rue Félix Trutat

03 80 63 22 95

21046 DIJON CEDEX

www.msa-bourgogne.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore